

Délibération N 15/2025
SIVU Chenil Fourrière du Lot et Garonne
Participation aux frais de déplacement inutile 2026

Le six décembre à 9h30,

Le comité syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Roumagne, en séance publique sous la présidence de Mme DE BRITO Audrey, la Présidente.

Le quorum étant atteint le comité syndical peut délibérer valablement.

Présents (26) :

M. SCHMITTLIN Stéphane (Aubiac)
M. FAUVE Gérard (Bajamont)
M. GALABERT Vivian (Bon Encontre)
Mme GARDEIL Cristelle (Lafox)
Mme PELLETIER Corinne (Le Passage)
Mme SCOUPPE Catherine (Pont du Casse)
M. SOULA Jacques (Puymirol),
M. CHAU-VAN Jean Louis (Roquefort)

Mme CZECH Nathalie (Feugarolles)
Mme QUINTLE Christine (Thouars sur Garonne)
M. LARRIGALDIE Samuel (Lannes)

Mme PAYERAS Brigitte (Beaugas)

Mme GERON Mauricette (Saint Léon)

Mme DE BRITO Audrey (Casteljaloux)

Mme NADEAU Janine (Duras)
M. DAUBISSE Patrick (Esclottes)
M. DELPORTE Frédérique (Saint Pierre sur Dropt)

Mme GUILLAUME Sylvie (Bias)
M. CARDONA Yves Pierre (Le Lédar)

Mme SCHLEGEL Cécile (Roumagne)
Mme FOURNIER Stéphanie (Allemands du Dropt)

M. PREVOT Jean Marie (Castelmoron sur Lot)
Mme LENZI Valérie (Montastruc)

Mme PERAT Michel (Clairac)
M. COUZIGOU Laurent (Sainte Bazeille)
Mme PARAGE Marie Line (Virazeil)

AR Prefecture

047-254702632-20251209-32_2025-DE
Reçu le 09/12/2025

Absents (8) :

M. GIRARDI Raymond (Argenton)
Mme QUINTARD Anna Maria (Trémons)
M. DEVROUX Éric (Dausse)
Mme REZE Séverine (Auradou)
M. FIHOL Laurent (Anthé)
Mme CORBEFIN SCHREMPP Noëlle (Casseneuve)
M. AUBOUIN Philippe (Saint Pardoux du Breuil)
M. DUROSIER Daniel (Tonneins)

Absents Excusés (10):

M. BONNOR Richard (Trentels)
M. MASSET Michel (Damazan)
Mme CASTELLARNAU Valérie (Samazan)
M. FELETTI Éric (Saint Hilaire de Lusignan)
Mme GIBARROUX Martine (Calonges)
M. LAFFITEAU Jean Paul (Cocumont)
Mme LENZI Valérie (Montastruc)
M. MAGNI Claude (Estillac)
Mme SEIGNOURET Jacqueline (Montpezat)
M. TRIQUET SABATE Christophe (Miramont de Guyenne)

Absents Excusés ayant donnés pouvoir (6):

M. DUGAY Jean (Agen)
M. POIRIE Franck (Montesquieu)
M. TESTUT Jean Pierre (Cahuzac)
Mme WYSS Nicole (Dolmayrac)
M. PONTTHOREAU Michel (Fargues sur Ourbise)
Mme GAVA Patricia (Lafitte sur Lot)

Suffrages exprimés : 32

Secrétaire de séance : Mme GERON Mauricette

Date d'envoi de la convocation : 28/11/2025

AR Prefecture

047-254702632-20251209-32_2025-DE
Reçu le 09/12/2025

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR DEPLACEMENT INUTILE
SUR LES COMMUNES POUR L'ANNEE 2026**

Considérant que chaque déplacement d'un agent du SIVU avec un véhicule dans une commune a pour but de récupérer un animal qui sera confié par la commune au SIVU chenil fourrière.

Statuant sur le fait que les communes sont dans l'obligation de prévenir le SIVU chenil fourrière afin d'éviter un déplacement inutile lorsque la commune n'est plus en possession de l'animal (l'animal a été rendu à son propriétaire, échappé...).

Décide :

- Maintenir le tarif de la prise en charge par la commune demandeuse tout déplacement inutile qui n'aurait pas pour but de ramener un animal au SIVU chenil fourrière et d'appliquer le forfait de 50 € plus les frais kilométrique pour l'année 2026

Vote

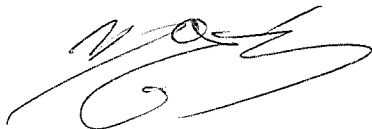
Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

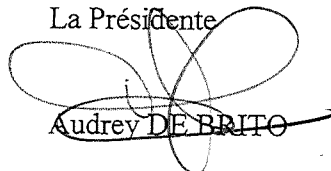
A Roumagne, le 06 Décembre 2025

Le secrétaire de séance :



Transmis au représentant de l'État le : 09/12/2025
Publié le : 10/12/2025

La Présidente



Audrey DE BRITO

AR Prefecture

047-254702632-20251209-32_2025-DE
Reçu le 09/12/2025